



Carreleur (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Du gros oeuvre au détail, de la dalle au carreau, du carrelage à la tesselle, voilà une formation à géométrie variable. L'apprenant Carreleur et l'apprenante Carreleuse ont besoin de **dextérité, précision et sens de la finition** pour le recouvrement de murs et sols.



Les Carreleurs exercent les activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle. Les apprenants se forment particulièrement au **recouvrement et à la réparation des murs** par des mosaïques, des carreaux ou dalles en céramique, en béton, en pierre naturelle ou en marbre.

Au cours de cette formation en Apprentissage, tu t'exerceras à réaliser toutes les tâches de ton futur métier de Carreleur:

Analyser le travail demandé : tu installes le chantier, tu prépares et tu protèges le poste de travail. Tu prépares les surfaces horizontales et verticales. Tu prépares les carrelages.

Réaliser les supports: tu prépares la pose de la chape et tu la poses. Tu cimentes. Tu places des panneaux à carreler, des cloisons sèches. Tu réalises de petites structures telles que sous-baignoire ou douche.

Exécuter la pose de carreaux de sol sur chape fraîche/pose collée des carreaux au sol : tu prépares la pose. Tu coupes, découpes, perces et biseautes. Tu poses les carreaux.

Exécuter la pose collée d'un revêtement mural : tu prépares la pose. Tu coupes, découpes, perces et biseautes. Tu poses les carreaux.

Carreler un escalier: tu traces les marches. Tu rectifies le support. Tu prépares les mélanges. Tu poses les marches, contremarches, plinthes.

Réaliser des tâches de finition et de remise en ordre : tu réalises les finitions. Tu fais les joints. Tu remets en ordre le chantier.

Alors si tu souhaites poser les premières pierres de ta carrière, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. d



cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux exigences de l'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Carreleur / Carreleuse dans une petite, moyenne ou grande entreprise

Par exemple : Carreleur pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui recrute fréquemment.

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formation de chef d'entreprise de l'IFAPME : Carreleur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/carreleur>) (adulte)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>) (adulte)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française


Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Les carreleurs doivent maîtriser les connaissances administratives transversales du secteur et la connaissance des matériaux: les types de supports, les carrelages et les pierres naturelles, les types de sables, de ciments, de mortiers et de colles, les isolants et les produits d'étanchéité se rapportant aux activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle.

Ils doivent également connaître des techniques comme le recouvrement d'escaliers, le recouvrement de façades et posséder les connaissances de base des spécifications techniques (STS) se rapportant aux activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle; la vérification, l'analyse, le nettoyage et la préparation des supports, l'enlèvement des matériaux existants, les techniques de fixation, la réalisation d'angles saillants et les raccords avec d'autres matériaux.

Enfin, ils doivent avoir la connaissance générale des notes d'information techniques du Centre scientifique et technique de la construction et des standards de qualité en rapport avec les activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle.



Programme

1ère année :

K08/1 Analyse, préparation et communication (30h)

K08/1 Chape fraîche (36h)

K08/1 Cimentage sur parois verticales (36h)

K08/1 Organisation du chantier (22h)

K08/1 Préparation des supports (18h)

K08/1 Supports verticaux (30h)

K08/1 Formation de base à la sécurité (8h)

K08/1 Analyse, préparation et communication (30h)

2ème année :

K08/2 Analyse, préparation et organisation des tâches (12h)

K08/2 Carreaux (12h)

K08/2 Jointoiment (32h)

K08/2 Carreaux au sol sur chape fraîche (28h)

K08/2 Carreaux collés sur sol (32h)

K08/2 Sensibilisation PEB (4h)

K08/2 Préparer des supports horizontaux : dresser une chape (4h)

K08/2 Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche (4h)

K08/2 Réaliser la pose des carreaux au sol (4h)

3ème année :

K08/3 Analyse, préparation et organisation des tâches 2 (12h)

K08/3 Carreaux collés sur parois verticales (52h)

K08/3 Carrelage d'un escalier (56h)

K08/3 Préparer des supports verticaux (8h)

K08/3 Réaliser la pose de carreaux sur parois verticales (4h)

K08/3 Carreler un escalier (4h)



Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild](https://embuild.be/fr) (<https://embuild.be/fr>) et [Constructiv](https://constructiv.be/fr-BE) (<https://constructiv.be/fr-BE>) en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval>)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B et le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).



Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.


Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.





Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!

